

Version 1 - 15.10.2020

Ce document complète le « Règlement de formation pour spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé-STPS ».

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Compétences du module

« Le candidat développe des connaissances sur les bases légales en matière de santé et de sécurité au travail. Il tient compte du réseau et des partenaires existants dans le domaine. Il connaît les bases légales pour pouvoir agir dans des situations difficiles ».

Déroulement

L'examen se présente sous la forme d'un examen écrit composé de questions à choix multiples et de questions ouvertes portant sur le module. Celui-ci se déroule en 2 heures. Aucun document n'est admis durant l'examen, hormis ceux qui sont distribués le jour de l'épreuve.

MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et la protection de santé

Compétences du module

« Le candidat acquière les bases pour la mise en place d'un concept en santé et sécurité au travail et les différents points qui le compose. Il apprend à créer des concepts en santé et sécurité au travail, à déterminer des dangers et planifier des mesures, à mettre en place une organisation en cas d'urgence, à tenir à jour des statistiques et des analyser les accidents ».

Déroulement

L'examen se présente sous la forme d'un examen écrit composé de questions à choix multiples et de questions ouvertes portant sur le module. Celui-ci se déroule en 3 heures. Aucun document n'est admis durant l'examen, hormis ceux qui sont distribués le jour de l'épreuve.

MP3 : Organiser les formations et la prévention

Compétences du module

Le candidat apprend à mettre en place des formations ou d'autres moyens d'information au sein de son entreprise. Parmi les points abordés, il découvrira les bases de planification des formations, la mise en place des campagnes de santé-sécurité et d'autres moyens d'informer et de sensibiliser les collaborateurs (ex : instruction, information).

Déroulement

Le candidat présente oralement une séance de formation ou une présentation sur un sujet qui lui est imposé.

L'examen dure 1 heure et se déroule en plusieurs phases :

- Une phase de préparation de 20 minutes,
- Une phase pour l'animation de sa présentation ou formation durant 20 minutes,
- Une phase de questions, à la fin de sa présentation, lors de laquelle les experts aux examens approfondissent des thématiques de santé et de sécurité au travail.

Aucun document n'est admis durant l'examen, hormis ceux qui sont distribués le jour de l'épreuve.

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé

Compétences du module

« Le candidat intègre la matière acquise dans les modules de base (MP1 à MP3) et développe des connaissances dans des domaines plus globaux. Il abordera notamment la question de la gestion des infrastructures, la collaboration avec les entreprises tierces et la préparation d'audit ».

Déroulement

L'examen se présente sous la forme d'un examen écrit composé de questions à choix multiples et de questions ouvertes portant sur l'ensemble des modules MP1 à MP3, ainsi que le contenu du MA1. Celui-ci se déroule en 2 heures. Aucun document n'est admis durant l'examen, hormis ceux qui sont distribués le jour de l'épreuve.

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique (Construction/Industrie-Artisanat/Prestations de services)

Compétences du module

« Le candidat approfondit ses connaissances dans un secteur d'activité particulier (construction/Industrie-Artisanat/Prestations de services) et étudie comment la santé-sécurité peut être déployé dans son domaine ».

Déroulement

L'examen se déroule sous la forme d'un examen écrit portant sur le module. Celui-ci se déroule en 2 heures. Aucun document n'est admis durant l'examen, hormis ceux qui sont distribués le jour de l'épreuve.